



Conférence du 17 juin 2019

Tribunal de commerce de Paris

Bulletin d'inscription

Justice consulaire et numérique

La transformation digitale de la justice commerciale :

Comment ? Pourquoi faire ? Espoirs/Craintes ?

Table-ronde animée par **Monsieur Frédéric Lalance**, *Avocat au barreau de Paris*.

Avec **Madame Corinne Blery**, *Professeur à l'université polytechnique des Hauts-de-France* et **Monsieur Jean-Paul Teboul**, *Greffier associé du tribunal de commerce de Versailles*.

La Présidente de **l'association Droit & Commerce** vous prie de bien vouloir honorer de votre présence la conférence qui aura lieu dans la Grande salle d'audience du Tribunal de commerce de Paris - 1 quai de Corse 75004 Paris - le **lundi 17 juin 2019 à 18h00** et qui se prolongera autour d'un cocktail.

INSCRIPTION

À retourner à Madame Isabelle Aubard - Association Droit & Commerce

74 avenue du Docteur Arnold Netter – 75012 PARIS

isabelle.aubard@droit-et-commerce.org – Tél: 01 46 28 38 37 – Fax: 09 51 74 02 77

ATTENTION : pour les avocats

il est INDISPENSABLE de donner votre BARREAU et votre CODE POSTAL

Nom :	Prénom :
Profession :	Société :
Adresse :	
Téléphone :	Email :
Si vous êtes avocat , vous êtes inscrit au barreau de :	
Pour les avocats il est INDISPENSABLE de préciser votre code postal professionnel :	

Avocat inscrit au barreau de Paris, l'enregistrement de votre présence à cette formation sera directement adressé par nos soins à l'Ordre, sous la condition que votre code postal soit bien renseigné. Aucune attestation ne vous sera remise.

Avocat inscrit à un autre barreau, une attestation vous sera remise à l'issue de la conférence, elle sera à adresser, par vos soins, à votre Barreau.

Autre profession, une attestation de présence vous sera délivrée, sur demande, le jour de la conférence.

Ci-joint un chèque de 25 € à l'ordre de Droit & Commerce au titre de la participation aux frais.*

* Sont dispensés de la participation de 25 € :

- Membres de Droit & Commerce Enseignants
 Magistrats Etudiants

Dans le cadre d'un partenariat avec l'EFB, cette conférence est validée au titre de la formation professionnelle des avocats.